



Communiqué de presse

Luxembourg, le 30 mars 2021

Approches divergentes en matière de contrôles douaniers: pas sans incidence sur les recettes de l'UE

Les contrôles douaniers ne sont toujours pas suffisamment harmonisés dans l'ensemble des États membres pour permettre une protection appropriée des intérêts financiers de l'UE, selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne. Même si des pas ont récemment été faits dans la bonne direction, les règles de l'UE ne sont pas assez bien conçues pour garantir que les États membres sélectionnent de façon uniforme les importations à contrôler. En fait, ils appliquent les règles de manières très différentes, ce qui peut donner aux opérateurs la possibilité de cibler les points d'entrée dans l'UE où les contrôles sont moins nombreux. Les auditeurs soulignent que certains États membres ne soumettent pas l'ensemble des déclarations à l'analyse de risque requise et que les importations présentant un risque plus élevé ne sont peut-être pas nécessairement contrôlées en priorité.

«Pour empêcher les importateurs frauduleux de cibler les points d'entrée frontaliers où les contrôles douaniers sont moins nombreux dans le but d'éviter de payer les droits de douane, il faut que les procédures de sélection des contrôles à effectuer soient appliquées de façon uniforme dans l'ensemble de l'union douanière», a déclaré M. Jan Gregor, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Actuellement, les contrôles douaniers ne sont pas bien harmonisés dans l'UE, ce qui est préjudiciable aux intérêts financiers de celle-ci.»

L'union douanière est importante pour le commerce de l'UE et les droits de douane sur les importations sont une source non négligeable de recettes pour l'Union. La Commission européenne est juridiquement tenue de veiller à ce que les États membres appliquent les contrôles douaniers d'une façon similaire. Afin d'uniformiser la manière dont ils sélectionnent les importations à contrôler, la Commission a récemment adopté un cadre des douanes en matière de risque financier, lequel est composé de critères et de normes communs, ainsi que d'orientations, tous adoptés par les États membres. Les auditeurs reconnaissent que la mise en œuvre du cadre constitue une étape importante vers l'application uniforme des contrôles douaniers, ce qui est essentiel pour une perception efficace des droits de douane. Cependant, les auditeurs émettent aussi des critiques sur les normes, car elles ne définissent pas bien la notion de risque, sont trop souples et donnent par conséquent aux États membres une trop grande latitude en matière de réduction du nombre de contrôles. En outre, des éléments importants font défaut, par exemple

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

une analyse des importations à l'échelle de l'UE, des techniques appropriées d'exploration de données et des méthodes pour faire face aux risques financiers liés aux importations effectuées dans le cadre du commerce électronique.

Dans la pratique, les normes n'ont pas considérablement changé la façon dont les États membres sélectionnent les importations à contrôler, étant donné qu'ils se sont essentiellement limités à établir une correspondance entre leurs anciens critères pour cibler les importations suspectes et ceux du nouveau cadre. Les auditeurs ont aussi constaté que les États membres n'interprétaient pas les signalisations de risques de la même manière et que les procédures qu'ils appliquaient pour ramener le nombre de contrôles à un niveau gérable différaient également. Par conséquent, la part des déclarations d'importation soumises à des contrôles variait considérablement d'un État membre de l'UE à l'autre, oscillant entre moins de 1 % et plus de 60 %. Par ailleurs, les auditeurs ont observé que les États membres disposaient de règles différentes pour rejeter les éléments à contrôler sélectionnés par le système de gestion des risques. Dès lors, le taux de rejets allait de 2 % à 60 %. Les auditeurs ont aussi constaté que de nombreuses déclarations en douane étaient exclues de l'analyse de risque sous-jacente aux contrôles douaniers. Les pays de l'UE ne partagent entre eux que très peu d'informations sur les importateurs qu'ils jugent à risque, donnant à ceux-ci la possibilité d'échapper aux contrôles en ciblant les États membres qui ne les considèrent pas comme suspects.

Les auditeurs recommandent à la Commission de renforcer l'application uniforme des contrôles douaniers et d'établir une véritable capacité de coordination et d'analyse au niveau de l'UE. Ils soulignent également que des progrès ne pourront être accomplis sans le soutien et de l'approbation des États membres.

Informations générales

L'UE dispose d'une compétence exclusive en matière de législation douanière, tandis que les États membres sont responsables de la mise en œuvre de celle-ci. En 2019, les États membres ont mis 21,4 milliards d'euros de droits de douane à la disposition du budget de l'UE, ce qui représente 13 % du total des recettes budgétaires de l'Union. La Chine, les États-Unis et la Russie ont été les principaux pays d'exportation vers l'UE. Le mobilier, les équipements de sport, les jouets et les vêtements ont été les marchandises les plus importées.

Le rapport spécial n° 04/2021 de la Cour des comptes européenne intitulé «*Contrôles douaniers: un manque d'harmonisation préjudiciable aux intérêts financiers de l'UE*» est disponible sur le site eca.europa.eu dans 23 langues de l'UE.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu - M: (+352) 691 553 547

- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu - M: (+352) 691 551 502